

École du
Barreau



Matrice des compétences



Matrice des compétences de l'École du Barreau du Québec

Conseiller stratégique	Analyste critique	Communicateur efficace	Professionnel responsable	Leader collaboratif
Compétence 1.1 Cerner adéquatement les besoins des clients et parties prenantes	Compétence 2.1 Effectuer des recherches factuelles et juridiques pertinentes et rigoureuses	Compétence 3.1 Communiquer clairement	Compétence 4.1 Agir de façon éthique et professionnelle	Compétence 5.1 Contribuer à l'établissement et au maintien de relations positives et cordiales
Compétence 1.2 Recommander des solutions pratiques, adaptées et pertinentes	Compétence 2.2 Analyser les faits et déterminer le droit applicable	Compétence 3.2 Instaurer un climat de confiance	Compétence 4.2 Respecter les normes régissant la profession d'avocat	Compétence 5.2 Contribuer à une culture du bien-être respectueuse du droit à l'égalité
Compétence 1.3 Concevoir et mettre en œuvre des stratégies	Compétence 2.3 Exercer un jugement critique	Compétence 3.3 Influencer et convaincre efficacement tout en faisant preuve de tact	Compétence 4.3 Représenter les intérêts du client	Compétence 5.3 Contribuer à une culture favorisant l'accessibilité et la qualité de la justice
Compétence 1.4 Accompagner et guider les clients et parties prenantes		Compétence 3.4 Communiquer de manière professionnelle et documenter adéquatement ses démarches		
Compétence 1.5 Gérer efficacement les attentes du client et des parties prenantes				

Conseiller stratégique

On recherche évidemment les conseils d'un avocat en raison de sa formation approfondie en droit et de sa connaissance des lois et procédures. L'avocat est pourtant plus qu'un expert juridique. Tant pour les individus que les organisations, il est un allié stratégique de premier plan qui offre des conseils éclairés dépassant les strictes questions juridiques.

L'avocat met en œuvre une vision proactive plutôt que réactive. Il détecte les opportunités et enjeux pour aider ses clients à éviter des problèmes, optimiser les possibilités d'amélioration et maximiser les chances de succès. Il contribue à une planification réfléchie en anticipant les implications d'une décision. Grâce à une compréhension profonde des besoins spécifiques de son client, il conseille judicieusement ce dernier sur ses droits, obligations, risques et recours, et agit pour prévenir les impacts juridiques, financiers et réputationnels.

L'avocat considère l'ensemble de l'écosystème dans lequel opère son client. Il conçoit et met en œuvre des stratégies réalistes et adaptées aux paramètres du mandat. Il fait preuve de flexibilité et d'une grande capacité d'adaptation en ajustant continuellement son approche aux obstacles et changements rencontrés. Il accompagne, guide et sait gérer les attentes.

L'avocat ne se contente pas de comprendre ou d'analyser la loi dans un cadre théorique. Il l'intègre et s'y réfère de manière stratégique pour servir au mieux les intérêts de son client.

Compétence 1.1 : Cerner adéquatement les besoins des clients et parties prenantes

Sens de la compétence

Le candidat ou la candidate comprend en profondeur la situation, les attentes et les objectifs du client, de la cliente et des parties prenantes concernées par un mandat.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Pertinence de l'information recueillie	Recueillir et utiliser des informations pertinentes en lien avec le cadre légal, identifier les risques et prioriser les objectifs du client ou de la cliente, anticiper les situations conflictuelles, et l'orienter ou solliciter l'assistance appropriée lorsque ses limites sont dépassées.

Compétence 1.2 : Recommander des solutions pratiques, adaptées et pertinentes

Sens de la compétence

Le candidat ou la candidate à la profession conseille judicieusement les clients en recommandant des solutions réalistes et personnalisées, en tenant compte des besoins de la clientèle, du cadre légal applicable, des risques, des recours possibles et des contraintes pratiques (temps, budget, impacts).

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Justesse des solutions	Formuler des recommandations tenant compte des caractéristiques particulières du dossier ainsi que de l'ensemble des besoins et des intérêts du client ou de la cliente.

Compétence 1.3 : Concevoir et mettre en œuvre des stratégies

Sens de la compétence

Le candidat ou la candidate à la profession met en œuvre une stratégie adaptée aux objectifs du client ou de la cliente avec discernement et l'ajuste de manière agile en réponse à l'évolution du dossier ou aux positions adverses.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Effizienz de la stratégie	<ol style="list-style-type: none">1. Mettre en œuvre des stratégies cohérentes et efficaces pour atteindre les objectifs du client ou de la cliente.2. Réagir de manière stratégique aux faiblesses ou incohérences identifiées.

Compétence 1.4 : Accompagner et guider les clients et parties prenantes

Sens de la compétence

Le candidat ou la candidate à la profession soutient activement le client, la cliente et les parties prenantes dans leur processus décisionnel, en leur fournissant des explications claires, en validant leur compréhension, et en obtenant les consentements requis.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Qualité de l'accompagnement	Assurer un accompagnement de qualité en aidant le client ou la cliente à évaluer les critères décisionnels, en s'assurant de sa compréhension et de ses consentements, et en présentant clairement les forces, les faiblesses et les solutions possibles ainsi que leurs conséquences.

Compétence 1.5 : Gérer efficacement les attentes du client et des parties prenantes

Sens de la compétence

Le candidat ou la candidate à la profession établit un cadre réaliste pour la réalisation d'un mandat, en définissant clairement les échéanciers et les ressources, en ajustant les attentes au fil du temps et en assurant une communication proactive et transparente avec les clients et les parties prenantes.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Effizienz de la gestion des attentes	Gérer les attentes du client ou de la cliente et des parties prenantes de manière optimale, en utilisant judicieusement les ressources disponibles, en clarifiant les besoins et en assurant une compréhension partagée du mandat.

Ressources à mobiliser pour le rôle de conseiller stratégique

Compétences	Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
1.1 Cerner adéquatement les besoins des clients et parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes de loi • La jurisprudence • La doctrine • Acteurs et parties prenantes impliqués dans un dossier et de leurs rôles • Méthodes de collecte et d'analyse d'information • Ressources externes • Sources possibles de conflit et mécanismes de prévention • Limites de son propre champ de compétence et ressources externes disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins du client ou de la cliente • Recueillir l'information pertinente • Structurer l'information pertinente • Utiliser les techniques de consultation pertinentes 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoute active • Empathie • Rigueur • Esprit critique • Proactivité • Humilité • Honnêteté intellectuelle
1.2 Recommander des solutions pratiques, adaptées et pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> • Les modes de prévention et de règlement des différends. • Les moyens procéduraux • Les textes de loi • La jurisprudence • La doctrine • Types de besoin et d'intérêt des clients • Fondements de la théorie de la cause 	<ul style="list-style-type: none"> • Considérer les modes de prévention et de règlement des différends • Présenter les solutions au client • Expliquer les solutions pour favoriser la bonne compréhension chez le client • Évaluer avec le client les solutions et leurs conséquences • Adapter les recommandations aux contraintes pratiques • Élaborer la théorie de la cause 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoute active • Adaptabilité • Jugement professionnel • Rigueur • Créativité
1.3 Concevoir et mettre en œuvre des stratégies	<ul style="list-style-type: none"> • Les modes de prévention et de règlement des différends • Les éléments de droit • Les règles de procédure et de preuve • Fondements de la théorie de la cause 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer la théorie de la cause • Détailler les actions à prendre • Utiliser, s'il y a lieu, les modes de prévention et de règlement des différends • Identifier les failles ou les possibilités dans sa position ou dans celle d'une autre partie 	<ul style="list-style-type: none"> • Sens de l'initiative • Rigueur intellectuelle • Esprit critique • Flexibilité stratégique • Capacité d'adaptation
1.4 Accompagner et guider les clients et parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Les textes de loi • La jurisprudence • La doctrine • Règles déontologique et éthique • Techniques de consultation 	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer et transmettre de l'information • Analyser les besoins du client • Organiser la continuité des actions • Adapter son accompagnement aux besoins et au niveau de compréhension du client ou des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Empathie • Écoute active • Clarté dans la communication • Respect • Intégrité • Responsabilité • Patience • Aptitude à créer un climat de confiance
1.5 Gérer efficacement les attentes du client et des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Fondements de la théorie de la cause. • Règles déontologique et éthique - Normes de tenue de dossier et de bureau • Outils de planification (échéanciers, indicateurs de suivi) • Techniques de consultation et de suivi de dossier 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les exigences, les enjeux et les contraintes du mandat • Structurer un plan de suivi • Identifier les écarts entre les attentes et la réalité du dossier • Utiliser des instruments de gestion des délais 	<ul style="list-style-type: none"> • Sens de l'organisation • Transparence • Honnêteté • Leadership • Rigueur • Agilité

Analyste critique

L'avocat sait poser les bonnes questions. Loin de se limiter aux faits qui lui sont soumis, il met en œuvre des habiletés et méthodes de recherche qui lui permettent de broser le portrait complet d'une situation, en comprendre les enjeux sous-jacents et mettre en lumière les aspects cruciaux.

Bien que la pratique du droit repose sur un corpus important de règles, l'avocat identifie rapidement et avec précision le cadre juridique propre à une situation. En plus de colliger toute l'information utile à l'accomplissement de son mandat, il fait preuve d'un bon esprit de synthèse et établit les liens pertinents entre les faits recueillis et le droit applicable.

L'avocat peut décomposer des informations complexes et examiner un problème en tenant compte de diverses perspectives. Il est doté d'un sens critique aiguisé et il n'hésite pas à remettre en question les faits, arguments ou preuves en cherchant les failles dans son raisonnement ainsi que dans celui des autres. Alors que les technologies de l'information se développent à une vitesse fulgurante, l'expertise de l'avocat pour évaluer rigoureusement la crédibilité d'une source constitue un atout indéniable.

Grâce à son rôle d'analyste critique, l'avocat sait développer un argumentaire solide et trouver des solutions créatives face à des problèmes complexes.

Compétence 2.1 : Effectuer des recherches factuelles et juridiques pertinentes et rigoureuses

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession recueille, valide et organise les informations factuelles et juridiques nécessaires à la compréhension complète d'une situation. Elle applique des méthodes de recherche appropriées pour identifier le droit applicable.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Efficacité des méthodes de recherche utilisées	Utiliser des techniques de recherche pertinentes et correctement.

Compétence 2.2 : Analyser les faits et déterminer le droit applicable

Sens de la compétence

Le candidat ou la candidate à la profession traite les informations recueillies pour en extraire les faits pertinents, détermine le cadre juridique applicable au mandat, établit les liens entre les faits et le droit et mobilise ses connaissances pour produire une analyse juridique cohérente et efficace.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Exactitude du droit	Déterminer avec exactitude le droit applicable en lien avec tous les aspects de la problématique.

Compétence 2.3 : Exercer un jugement critique

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession examine les faits, les arguments et les preuves sous divers angles, évalue la crédibilité des sources, repère les failles dans les positions en présence et contextualise le mandat en tenant compte de facteurs non juridiques. Elle mobilise son sens critique pour évaluer les chances de succès et les impacts des solutions envisagées.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Rigueur de l'analyse	Effectuer une analyse et une évaluation des faits, preuves et arguments, sous diverses perspectives, de manière rigoureuse, permettant d'identifier les forces, les faiblesses et les incohérences tout en tenant compte des facteurs contextuels, incluant les paramètres non juridiques, et en estimant l'impact et les chances de succès des différentes solutions pour le client.

Ressources à mobiliser pour le rôle d'analyste critique

Compétences	Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
2.1 Effectuer des recherches factuelles et juridiques pertinentes et rigoureuses	<ul style="list-style-type: none"> Les faits spécifiques à la situation Les lois spécifiques à la situation La jurisprudence La doctrine Méthodologie de recherche juridique Techniques de validation de l'information Techniques de consultation 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins du client ou de la cliente Recueillir l'information pertinente Structurer l'information pertinente Utiliser les techniques de consultation Effectuer une recherche factuelle Effectuer une recherche juridique Mettre en œuvre des techniques de recherche pertinentes et efficaces 	<ul style="list-style-type: none"> Curiosité intellectuelle Rigueur Esprit critique Autonomie Sens de l'organisation Intégrité
2.2 Analyser les faits et déterminer le droit applicable	<ul style="list-style-type: none"> Les textes de loi La jurisprudence La doctrine Les règles de procédure et de preuve Fondements de la théorie de la cause 	<ul style="list-style-type: none"> Préciser les éléments de droit Définir les règles de procédure et de preuve applicables Analyser les informations pour en extraire les faits pertinents Établir des liens entre les faits et les textes de loi, la jurisprudence et la doctrine Élaborer la théorie de la cause 	<ul style="list-style-type: none"> Rigueur Esprit d'analyse Esprit critique Objectivité Autonomie
2.3 Exercer un jugement critique	<ul style="list-style-type: none"> Méthodes d'analyse critique et d'évaluation des sources Fonctionnement de l'intelligence artificielle Fondements de la théorie de la cause Principes de responsabilité sociale et environnementale du Barreau du Québec, lorsqu'applicable 	<ul style="list-style-type: none"> Extraire et organiser l'information Prendre des décisions argumentées Élaborer la théorie de la cause 	<ul style="list-style-type: none"> Esprit critique Ouverture à la complexité Intégrité Objectivité Sens des responsabilités

Communicateur efficace

Tant à l'écrit qu'à l'oral, l'avocat connaît l'importance du mot juste. S'exprimant dans une langue de qualité, il manie habilement les concepts et notions propres à ses activités professionnelles, mais adapte ses communications aux besoins et capacités de l'interlocuteur. L'avocat s'assure en tout temps d'être bien compris. Loin d'être limité au contexte du litige, le rôle de communicateur efficace implique de synthétiser, vulgariser et structurer l'information.

Bien qu'il sache convaincre, il importe à l'avocat d'instaurer un climat de confiance lors de ses échanges. Pour recueillir les informations pertinentes et adapter son discours et ses stratégies, l'avocat doit connaître et comprendre les besoins de ses interlocuteurs en démontrant une grande qualité d'écoute. Habile négociateur, l'avocat fait preuve de tact et de diplomatie.

Compétence 3.1 : Communiquer clairement

Sens de la compétence

Le candidat ou la candidate à la profession transmet un message compréhensible et structuré, tant à l'oral qu'à l'écrit. Elle utilise une langue de qualité pour soutenir son propos.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Clarté des propos	Utiliser des propos adaptés et, le cas échéant, sélectionnés afin de correspondre à une compréhension commune du sujet partagée par l'émetteur du message et le destinataire. Plus particulièrement à l'oral, se servir d'éléments prosodiques appropriés (l'accent, le rythme, le ton, le débit, l'intonation, etc.) afin d'optimiser la compréhension.
Qualité de la langue	S'exprimer dans une langue de qualité.

Compétence 3.2 : Instaurer un climat de confiance

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession crée un environnement propice à des échanges ouverts et constructifs, en faisant preuve d'écoute active, de respect et d'empathie. Elle adapte son discours aux besoins et aux capacités de son interlocuteur, vulgarise les concepts juridiques avec clarté et mobilise des stratégies de communication appropriées, notamment en contexte conflictuel ou émotif.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Application judicieuse des approches et des techniques	<ol style="list-style-type: none">1. Sélectionner et appliquer de façon pertinente et rigoureuse les techniques et les approches propres aux actes professionnels visés : consultation, négociation, présentation, représentation — incluant interrogatoire, contre-interrogatoire et plaidoirie.2. Utiliser adéquatement ces méthodes pour connaître les attentes du client ou de la cliente, répondre à ses objectifs et conseiller de manière éclairée.3. Contribuer à instaurer un climat de confiance en faisant preuve d'écoute active, de respect, d'ouverture et d'empathie.4. Adapter et vulgariser les explications selon les besoins, les capacités de compréhension de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice et les facteurs contextuels, afin d'assurer une communication professionnelle, claire et efficace.

Compétence 3.3 : Influencer et convaincre efficacement tout en faisant preuve de tact

Sens de la compétence

Le candidat ou la candidate à la profession présente des arguments de manière persuasive et diplomatique, en mobilisant ses habiletés de négociation et les techniques propres aux actes professionnels ciblés.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Qualité persuasive de l'argumentation	Présenter son argumentaire de façon persuasive, tout en maintenant des relations positives, en adaptant son discours et son approche selon le contexte et en faisant preuve de tact et de respect.

Compétence 3.4 : Communiquer de manière professionnelle et documenter adéquatement ses démarches

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession s'exprime avec professionnalisme dans un langage juridique approprié, en respectant les normes et les standards requis dans ses communications. Elle consigne rigoureusement ses démarches, recherches, stratégies et échanges, assurant ainsi la traçabilité et la qualité du suivi du dossier.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Qualité de la communication professionnelle et de la documentation	Réaliser des communications professionnelles et fiables, en utilisant le langage juridique approprié, et documenter méthodiquement ses démarches pour faciliter le suivi et la prise de décision.

Ressources à mobiliser pour le rôle de communicateur efficace

Compétences	Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
3.1 Communiquer clairement	Techniques de : <ul style="list-style-type: none"> • consultation • rédaction • présentation • représentation • négociation 	Utiliser les techniques de : <ul style="list-style-type: none"> • consultation • rédaction • présentation • représentation • négociation 	<ul style="list-style-type: none"> • Concision • Rigueur • Efficacité • Écoute • Respect
3.2 Instaurer un climat de confiance	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de : <ul style="list-style-type: none"> • consultation (communication verbale et non verbale) • rédaction • représentation • négociation • Stratégies de gestion des clients et des émotions 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les techniques de : <ul style="list-style-type: none"> • consultation • rédaction • présentation • représentation • négociation • Utiliser des techniques apaisantes et constructives en contexte difficile 	<ul style="list-style-type: none"> • Empathie • Patience • Ouverture • Diplomatie • Stabilité émotionnelle • Maîtrise de soi • Respect • Capacité d'adaptation
3.3 Influencer et convaincre efficacement tout en faisant preuve de tact	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de : <ul style="list-style-type: none"> • consultation • rédaction • présentation • représentation • négociation • Fondements de la théorie de la cause 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les techniques de : <ul style="list-style-type: none"> • consultation • rédaction • présentation • représentation • négociation • Présenter des arguments de manière structurée et convaincante • Utiliser la théorie de la cause 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplomatie • Sens de la mesure • Assurance • Respect • Responsabilité
3.4 Communiquer de manière professionnelle et documenter adéquatement ses démarches	<ul style="list-style-type: none"> • Terminologie juridique • Techniques de rédaction • Normes de présentation des documents juridiques • Règles relatives à la comptabilité et aux normes d'exercice professionnel des avocats • Outils de gestion documentaire et de traçabilité • Outils et supports de communication professionnelle • Fonctionnement de l'intelligence artificielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les termes juridiques précis et pertinents • Utiliser les formats et standards requis selon le contexte (courriels, notes, actes, etc.) • Documenter systématiquement et de manière organisée les démarches et décisions prises • Utiliser les supports visuels • Utiliser les outils de gestion documentaire et de traçabilité • Utiliser les outils et supports de communication professionnelle • Utiliser les outils technologiques appropriés • Adapter les approches aux besoins du client • Utiliser l'intelligence artificielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Souci du détail • Sens de l'organisation • Respect des obligations professionnelles en matière de tenue de dossiers • Responsabilité

Professionnel responsable

Dans le cadre de ses fonctions, l'avocat reçoit et traite de l'information confidentielle et est appelé à conseiller ou représenter des clients dans des contextes délicats. Comme professionnel responsable, il sait se montrer à la hauteur de la confiance qu'on lui témoigne en atteignant des standards élevés de professionnalisme et de compétence. Pour ce faire, l'avocat fait notamment preuve d'intégrité, de rigueur, de discrétion et de loyauté.

À titre de membre du Barreau du Québec et d'auxiliaire de justice, l'avocat est tenu de connaître et de respecter ses devoirs envers le public, le client, l'administration de la justice et la profession. Bien qu'il représente avec conviction les intérêts de son client, il le fait toujours en tenant compte des règles et balises propres à sa profession. Le rôle de professionnel responsable implique une actualisation de ses connaissances juridiques, mais aussi une conscientisation proactive des changements sociaux. Il est attendu de l'avocat qu'il s'engage activement dans l'amélioration continue de ses compétences et connaissances afin de demeurer efficace et à l'avant-garde des évolutions juridiques et sociétales. Ouvert et intéressé aux avantages des nouvelles technologies, il s'assure d'en maîtriser les codes et de gérer efficacement les risques afférents.

Compétence 4.1 : Agir de façon éthique et professionnelle

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession agit avec intégrité, rigueur et responsabilité dans l'exercice de ses fonctions. Elle respecte ses engagements, prépare ses interventions avec sérieux, utilise les technologies de manière responsable et développe des méthodes de travail efficaces. Elle incarne les standards élevés de la profession juridique, en tenant compte de ses devoirs envers le public, le client, l'administration de la justice et la profession.

La personne candidate à la profession porte un regard autocritique sur le développement de ses compétences, en retire des constats et propose une pratique réflexive à sa démarche. Elle a recours à l'autocritique dans la recherche des preuves corroborant les aspects contradictoires d'une situation. Elle adopte un point de vue rationnel afin de résoudre de façon efficace une problématique soulevée. Elle soupèse la fiabilité et la crédibilité des sources consultées et la qualité d'un argument. Elle discerne les nuances dans les situations problématiques empreintes d'ambiguïté afin de les expliquer à son client.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Qualité de l'agir professionnel	<ol style="list-style-type: none">1. Faire preuve d'intégrité, de rigueur, de respect, de modération, de jugement, de responsabilité et de loyauté.2. Préserver la confidentialité et la sécurité des informations échangées et protéger le secret professionnel.3. Identifier efficacement les conflits d'intérêts potentiels et y réagir de façon appropriée.4. Respecter ses engagements, échéances et délais.5. Se préparer adéquatement et fournir une prestation de travail de qualité.6. Développer des méthodes de travail et utiliser des outils adaptés et efficaces.
Justesse de son autoévaluation	Analyser sa performance avec discernement et objectivité, en reconnaissant avec précision ses forces et les aspects à améliorer, et en appuyant son jugement sur des faits ou des exemples concrets.

Compétence 4.2 : Respecter les normes régissant la profession d'avocat

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession connaît et applique les lois, règlements et normes déontologiques qui encadrent la profession. Elle agit avec discrétion, protège le secret professionnel, identifie et gère les conflits d'intérêts.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Respect des normes professionnelles applicables	<ol style="list-style-type: none">1. Connaître les lois et les règlements régissant la profession d'avocat et s'y conformer.2. Préserver la confidentialité et la sécurité des informations échangées et protéger le secret professionnel.3. Identifier efficacement les conflits d'intérêts potentiels et y réagir de façon appropriée.4. Utiliser de manière professionnelle et responsable les technologies de l'information.

Compétence 4.3 : Représenter les intérêts du client

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession agit avec leadership, proactivité et discernement pour défendre les droits et promouvoir les intérêts du client. Elle planifie ses interventions de manière stratégique, en veillant à ce que l'intérêt du client ou de la cliente demeure au cœur de ses actions. Elle traduit fidèlement les intentions du client ou de la cliente dans ses démarches, tout en respectant les normes déontologiques et les responsabilités inhérentes à la profession.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Efficacité dans la représentation des intérêts du client ou de la cliente	<ol style="list-style-type: none">1. Démontrer du leadership et de la proactivité dans la défense des droits et la promotion des intérêts du client ou de la cliente.2. Planifier ses interventions et actions en s'assurant de faire primer l'intérêt du client ou de la cliente.3. Traduire adéquatement l'intention du client ou de la cliente dans ses actions et interventions.

Ressources à mobiliser pour le rôle de professionnel responsable

Compétences	Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
4.1 Agir de façon éthique et professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Règles éthiques et déontologiques • Standards de qualité attendus dans un contexte professionnel • Principes de cybersécurité et d'utilisation responsable des technologies 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les échéances et livrer un travail de qualité • Préparer efficacement ses interventions • Utiliser les technologies de l'information de manière sécuritaire et efficiente • Mettre en place des méthodes de travail structurées et adaptées aux exigences du mandat • Appliquer les règles d'éthique et de déontologie 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrité • Loyauté • Responsabilité • Fiabilité • Autonomie • Rigueur • Résilience • Gestion du stress • Modération • Porter un jugement éclairé • Flexibilité • Ponctualité • Réflexivité
4.2 Respecter les normes régissant la profession d'avocat	<ul style="list-style-type: none"> • Règles déontologiques • Principes de confidentialité, de secret professionnel et de discrétion • Normes de gestion des conflits d'intérêts • Règles relatives à la comptabilité et aux normes d'exercice professionnel des avocats 	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les normes professionnelles dans ses interventions • Identifier les situations à risque (conflits d'intérêts, confidentialité) • Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la préservation du secret professionnel • Utiliser des outils de gestion du temps, des tâches et des dossiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Vigilance • Responsabilité • Discrétion • Confidentialité • Respect du secret professionnel
4.3 Représenter les intérêts du client	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de : <ul style="list-style-type: none"> • consultation • rédaction • présentation • représentation • négociation • Règles déontologiques liées à la représentation des intérêts du client ou de la cliente • Stratégies de planification 	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier les interventions en fonction des objectifs du client ou de la cliente • Identifier les stratégies les plus appropriées pour représenter les intérêts du client ou de la cliente • Traduire les intentions du client ou de la cliente dans les actes professionnels ciblés • Adapter les démarches à l'évolution du dossier et aux besoins du client ou de la cliente • Appliquer les règles déontologiques en lien avec les intérêts du client ou de la cliente 	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership • Initiative • Engagement • Loyauté • Responsabilité

Leader collaboratif

Qu'il agisse devant les tribunaux, qu'il soit gestionnaire ou membre d'une équipe multidisciplinaire, l'avocat développe des relations professionnelles basées sur la confiance et le respect. Il sait mobiliser, stimuler la contribution ou coordonner les efforts de divers intervenants. Il saisit les perspectives de chacun et intègre ces points de vue dans des solutions collaboratives. Il facilite les échanges entre différentes parties pour parvenir à des accords mutuellement bénéfiques. L'avocat clarifie des concepts juridiques complexes et navigue dans des situations tendues, ce qui renforce sa position en tant que leader efficace et respecté. De même, il n'hésite pas à faire preuve d'innovation dans sa façon d'aborder un problème.

Le rôle de leader collaboratif nécessite une compréhension des responsabilités de chacun, la convergence des intérêts communs et la gestion des divergences. L'avocat est souvent appelé à mener des projets où il doit s'assurer que tous les acteurs pertinents sont alignés sur les mêmes objectifs tout en respectant les lois et règlements en vigueur.

Rouage essentiel d'un système juridique qui met en valeur la primauté du droit, son travail favorise la stabilité sociale par la résolution pacifique des conflits et la sensibilisation du public aux questions de droit et de justice. Évoluant au sein d'une société diversifiée, on s'attend de lui qu'il incarne des valeurs de respect de la personne et de protection des droits fondamentaux, dont celui de ne pas subir de discrimination ou de harcèlement. C'est aussi à titre de leader collaboratif que l'avocat peut contribuer aux efforts de réconciliation avec les peuples autochtones.

L'avocat collabore, inspire et guide non pas en imposant ses décisions, mais en facilitant une coopération harmonieuse qui respecte les intérêts et contributions de chacun.

Compétence 5.1 : Contribuer à l'établissement et au maintien de relations positives et cordiales

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession développe et entretient des relations professionnelles fondées sur le respect, la courtoisie et la collaboration. Elle se rend disponible, répond avec diligence aux demandes, collabore efficacement avec les membres d'une équipe ou les intervenants d'un mandat, et favorise la coopération interdisciplinaire. Elle organise le travail de manière efficiente, contribuant ainsi à une dynamique de groupe harmonieuse et productive.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de a personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Respect dans les relations avec les différents interlocuteurs	<ol style="list-style-type: none">1. Maintenir une attitude professionnelle et courtoise dans ses interactions.2. Se rendre disponible et répondre avec diligence aux clients, collègues et parties prenantes.3. Collaborer avec les membres d'une équipe ou les intervenants à un mandat.4. Favoriser la coopération et l'interdisciplinarité dans l'accomplissement d'un mandat.5. Organiser le travail de manière efficiente.

Compétence 5.2 : Contribuer à une culture du bien-être respectueuse du droit à l'égalité

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession reconnaît ses biais, fait preuve de bienveillance et adopte une posture inclusive et respectueuse dans ses interactions professionnelles. Elle s'informe des droits et réalités des groupes minoritaires ou protégés, et adapte sa pratique pour prévenir toute forme de discrimination. Elle favorise un climat de bien-être, d'entraide et d'ouverture, et soutient le développement personnel et professionnel des membres de son équipe.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Qualité de la posture adoptée	<ol style="list-style-type: none">1. Prendre conscience de ses biais, idées préconçues et préjugés et ne pas les laisser interférer avec son mandat.2. S'informer des droits et réalités des groupes minoritaires ou protégés par le droit à l'égalité et en tenir compte pour prévenir toute forme de discrimination.3. Adopter des pratiques et attitudes positives et inclusives, en favorisant le bien-être, l'entraide et l'ouverture.

Compétence 5.3 : Contribuer à une culture favorisant l'accessibilité et la qualité de la justice

Sens de la compétence

La personne candidate à la profession agit de manière à promouvoir une justice accessible, efficace et respectueuse des principes fondamentaux du droit. Elle privilégie les modes de prévention et de règlement des différends (PRD) pour limiter la judiciarisation, adopte des stratégies qui soutiennent le bon fonctionnement du système judiciaire et contribue activement à la saine administration de la justice.

En contribuant à une justice accessible et de qualité, la personne candidate à la profession joue un rôle essentiel dans le renforcement de la confiance du public envers le système juridique et dans la promotion de la stabilité sociale.

Critères d'évaluation et ce qui est attendu de la personne candidate à la profession

Critère d'évaluation	Ce qui est attendu
Qualité des pratiques adoptées	<ol style="list-style-type: none">1. Favoriser la désescalade et privilégier les modes de prévention et de règlement des différends (PRD) afin de limiter la judiciarisation.2. Adopter des stratégies efficaces qui favorisent le bon fonctionnement du système de justice.3. Contribuer à une saine administration de la justice, au respect des règles de droit, et soutenir l'autorité des tribunaux.

Ressources à mobiliser pour le rôle de leader collaboratif

Compétences	Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
5.1 Contribuer à l'établissement et au maintien de relations positives et cordiales	<ul style="list-style-type: none"> • Règles éthiques et déontologiques • Principes de collaboration et de travail en équipe • Attentes professionnelles de conduite et de civilité • Outils de gestion et d'organisation du travail • Enjeux liés à l'interdisciplinarité et à la diversité des rôles professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Règles éthiques et déontologiques • Principes de collaboration et de travail en équipe • Attentes professionnelles de conduite et de civilité • Outils de gestion et d'organisation du travail • Enjeux liés à l'interdisciplinarité et à la diversité des rôles professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect • Courtoisie • Ouverture • Écoute • Disponibilité • Diligence • Sens de l'initiative • Responsabilité • Rigueur • Sens de l'organisation
5.2 Contribuer à une culture du bien-être respectueuse du droit à l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> • Droits fondamentaux et principes d'égalité et de non-discrimination • Réalités sociales et juridiques des groupes minoritaires ou protégés • Enjeux liés au bien-être au travail et à l'inclusion • Principes de responsabilité sociale et environnementale du Barreau du Québec, lorsqu'applicables 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et gérer ses biais dans la pratique professionnelle • Adapter ses interventions pour respecter les droits à l'égalité • Mettre en œuvre des pratiques favorisant le bien-être et l'inclusion • Soutenir activement le développement des membres d'une équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture • Respect • Empathie • Bienveillance • Inclusion • Engagement envers la justice sociale et l'équité. • Réflexivité
5.3 Contribuer à une culture favorisant l'accessibilité et la qualité de la justice	<ul style="list-style-type: none"> • Modes de prévention et de règlement des différends (médiation, arbitrage, conciliation) • Fonctionnement du système judiciaire et principes de saine administration de la justice • Règles de procédure • Règles déontologiques • Enjeux liés à l'accessibilité de la justice et à la judiciarisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les situations propices à la désescalade ou à la prévention et résolution de différends (PRD) • Élaborer des stratégies juridiques qui respectent les ressources et les institutions • Soutenir les processus judiciaires avec rigueur et efficacité • Promouvoir des pratiques qui facilitent l'accès à la justice 	<ul style="list-style-type: none"> • Sens de la justice • Sens de l'équité • Respect • Diplomatie • Esprit de conciliation • Responsabilité sociale • Engagement

Les actes professionnels ciblés (APC)	Compétences																		Total/18
	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	2.1	2.2	2.3	3.1	3.2	3.3	3.4	4.1	4.2	4.3	5.1	5.2	5.3	
1 Consultation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	18
2 Rédiger des écrits juridiques de la pratique quotidienne dans un contexte extrajudiciaire	X					X	X		X			X	X	X	X	X	X		10
3 Effectuer une recherche juridique	X					X	X	X					X	X	X				7
4 Rédiger un avis juridique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	18
5 Rédiger un acte de procédure	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	16
6 Rédiger un contrat	X	X	X			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		15
7 Préparer le client ou la cliente à un mode offert par la justice participative ou PRD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	17
8 Préparer et participer à une négociation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	18
9 Préparer et participer à un arbitrage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	18
10 Préparer et participer à une conférence de règlement à l'amiable	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	18
11 Préparer et effectuer une prestation orale	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X		16
12 Préparer et participer au déroulement d'une audition	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	18
Total d'APC/12	12	10	10	8	8	12	12	10	11	10	10	10	12	12	12	11	11	8	